



**Commune de Wemmel**  
**Ordre du jour du Conseil Communal**

**jeudi 8 septembre 2011 à 19h30**

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

**Salle du Conseil - Maison communale**  
**2<sup>de</sup> étage**  
**avenue du Dr. H. Follet 28**  
**1780 Wemmel**

Application de l'article 252 du Décret communal

**SEANCE PUBLIQUE**

1. Réfection avenue des Nerviens (section) - Avenue Leopold II : conclusion d'une police ABR (Assurance tous risques)
2. Prise en connaissance de la décision du Collège du 24/08/2011 concernant l'attribution du contrat pour l'aménagement du plan d'aménagement paysager du parc et alentours
3. Approbation du règlement du concours de décoration des façades de Noël
4. Adaptation de la réglementation communale au décret du gouvernement flamand du 3 octobre 2003 concernant les normes de qualité et de sécurité pour les chambres et les kots étudiants.
5. Prise en connaissance de la délégation de la signature du secrétaire communal en cas d'absence (art. 184 DC)
6. FGBS - Récupération via le budget de fonctionnement (Tivoli): correction de la décision du Conseil communal du 30/06/2011 suite à une modification de la circulaire .
7. Approbation du compte annuel 2010 de l'asbl PRO HUMANITE.

Wemmel, le 31 août 2011

Par ordonnance :

Le Secrétaire,  
(g) Mme K. DE TAEYE

Le Président  
(g) B. CARPRIAU